Fen-actualités n°16
Editorial

Le silence des agneaux.

"La guerre scolaire n'aura plus lieu... ", titrait un quotidien du matin après la signature d'un accord entre le ministre de l'Education Nationale et le secrétaire général de l'enseignement catholique. Quelle naïveté de penser que cela mettra un terme aux demandes de l'enseignement catholique! Passons - si l'on peut dire - sur l'extravagance qui consiste, de fait, à payer des " dommages de guerre ...scolaire ", à ceux qui régulièrement déclenchent les hostilités. Près de deux milliards de francs, ce n'est pas rien. Cette somme fera défaut quelque part. Quelle occasion manquée pour la gauche qui aurait été bien inspirée de consacrer cet argent à la réduction des inégalités, les vraies, en consacrant les moyens enfin nécessaires à l'éducation des plus défavorisés. Et ceux-là ne constituent pas, tant s'en faut, la clientèle première des écoles catholiques!

Le gouvernement a reculé devant la menace de manifestations que ce lobby brandit traditionnellement à l'approche des échéances politiques importantes. C'est un chantage qui marche à tous les coups. Mais de recul en recul, que deviennent les principes? L'exercice du pouvoir vaut-il de vendre son âme?

Accord qualifié d'"historique"! Hélas! Mais en effet le ministre, par sa signature, n'a-t-il pas, en quelque sorte, conféré le label d'interlocuteur représentatif à une structure que même la loi Debré voulait ignorer. En signant un accord "de puissance à puissance" - l'expression : "la paix des braves" n'est pas de nous - n'est-on pas en train, subrepticement, de trahir les fondements mêmes de la République... encore laïque dans sa Constitution, mais pour combien de temps?

Nicole FONTAINE, ex-secrétaire générale adjointe de l'enseignement catholique et actuellement porte-parole de l'opposition (UPF) pour les questions d'éducation, ne s'y trompe pas lorsqu'elle déclare que l'accord est historique par sa symbolique plus que par son contenu.

Accord "historique" encore parce qu'il marque une régression considérable dans le domaine du droit syndical et de la liberté des personnels des établissements confessionnels. Ce n'est pas demain que ceux-ci se libéreront de cette tutelle que la République vient de réhabiliter. C'est bien la Hiérarchie qui a négocié les améliorations de la situation de ces personnels et non leurs organisations et leurs représentants. Triste liberté que celle qui relève du bon vouloir du suzerain.

Accord tristement "historique" enfin, car il conforte une vision dramatiquement "communautaire" de la société. A chacun son école, à chacun ses valeurs et que le plus fort gagne ! Quand donc réagirons-nous aux dramatiques exemples qui nous entourent et qui voient s'entre-tuer ces groupes humains qui ne savent plus s'affirmer que dans l'expression nihiliste, radicale et insoluble de leurs différences? Jusqu'où dans cette voie l'humanité va-t-elle régresser ?

Et il faudrait que l'on se taise ? Il faudrait que l'on renonce à défendre la laïcité, seule alternative aux intolérances, aux utopies, aux modes, aux intégrismes? Il faudrait que l'on accepte que la République, dont il incarne les principes et les valeurs , banalise et dénature de fait le service public d'éducation de la nation?

Qu'on ne compte pas sur nous et qu'on se rappelle que rien n'est plus insupportable que le silence des agneaux.

G. Le Néouannic
16 juin 92